



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

COMPÉTITION JUNIORS D9 ELITE ACVF PRESCRIPTIONS D'EXECUTION SAISON 2024 / 2025 (Version du 4 juillet 2024)

- 1) Informations générales**
- 2) Directives compétition**
- 3) Fair-Play**
- 4) Mode de championnat**
- 5) Dispositions finales**

COMMISSION TECHNIQUE

Association cantonale
vaudoise de football





Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

Chers éducateurs et responsables techniques, amis sportifs,

Le Département technique salue cordialement toutes les équipes participant à la compétition D9 Elite ACVF en leur souhaitant beaucoup de satisfactions pour la saison 2024/2025.

La Commission juniors, la Commission des compétitions administrent et gèrent la compétition. Elles établissent le calendrier et émettent les publications relatives à l'organisation de la compétition. Elles sont compétentes pour autoriser des renvois ou des déplacements de matches, ainsi que pour prononcer des sanctions disciplinaires au nom du DT/ACVF.

Pour garantir un déroulement harmonieux de cette compétition, la collaboration sportive et administrative de tous les clubs est indispensable. Nous vous prions donc de lire attentivement les directives, les règlements, le calendrier des matches et de vous y conformer. **Nous vous rappelons que vous vous êtes annoncés et engagés à respecter les critères de ce championnat lors de l'inscription de votre équipe dans ce groupe D9 Elite ACVF et que celle-ci a été retenue pour y participer.**

Ce document se base en grande partie sur celui édité pour le championnat FE13 ASF FOOTECO, adapté aux caractéristiques régionales et locales de notre canton.

1. Informations générales

1.1 Résultats et informations.

Paraissent sur Internet

Les autres informations concernant le déroulement de la compétition seront envoyées aux clubs.

1.2 Correspondance entre le secrétariat de la commission des juniors et les clubs

Notre correspondance sera envoyée aux clubs et aux entraîneurs responsables.

1.3 Adresses ACVF / Renseignements

Président Juniors, Directeur technique et responsable pour la compétition D9 Elite ACVF.

Julien Grand
Chemin de Maillefer 35
1052 Le Mont sur Lausanne

Tél. bureau 021 / 641.04.30
Tél. portable 079 / 543 24 72
E-mail : grand.julien@football.ch

Jean-Yves Aymon
Chemin de Maillefer 35
1052 Le Mont sur Lausanne

Tél. bureau 021 / 641.04.37
Tél. portable 079 / 752.27.38
E-mail : aymon.jean-yves@football.ch

Responsable des calendriers
Alain Troesch
Chemin de Maillefer 35
1052 Le Mont sur Lausanne

Tél. bureau 021 / 641.04.38
Tél. portable 078 / 724 36 50
E-mail : troesch.alain@football.ch

COMMISSION TECHNIQUE



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

2. Directives pour la compétition

2.1 Bases réglementaires

L'organisation de la compétition se base sur le règlement de jeu de l'ASF et sur le règlement des juniors ACVF.

2.2 Date déterminante

Garçons : **01.01.2012**
Filles : **01.01.2011**

2.3 Liste du contingent D9 Elite ACVF

Une liste de contingent de **14 joueurs** doit être envoyée au département technique ACVF - commission juniors jusqu'au **5 août 2024** pour le 1^{er} tour de la saison.

Une nouvelle liste de contingent de **14 joueurs** doit être envoyée au département technique ACVF - commission juniors jusqu'au **14 février 2025** pour le 2^{ème} tour.

Les 14 joueurs inscrits sur la liste de contingent peuvent participer à la compétition D9 Elite ACVF en gardant la qualification pour leur club d'origine (groupements).

2.4 Autorisation exceptionnelle

2 juniors au bénéfice d'une carte blanche peuvent être inscrits sur la liste de contingent de 14 joueurs.

La liste des contingents doit être complétée par **14 noms de juniors**. Ceux-ci sont fixes et obligatoires. Deux cases libres (joueurs 15 et 16) permettent à l'entraîneur d'inviter un joueur ne faisant pas partie de la liste initiale et officielle. Ces garçons ou jeunes filles sont ajoutés manuellement sur la carte de match. Les joueurs invités ne peuvent être en aucun cas des garçons/filles étant déjà inscrits dans un contingent d'une équipe prenant part au même championnat.

2 juniors nés **2011** titulaires d'une carte blanche peuvent figurer sur la liste du contingent et participer au championnat D9 Elite ACVF. Toutefois, si le club n'annonce pas de carte blanche et ne dispose pas d'un contingent suffisant avec les garçons nés en **2012**, ces deux places peuvent être occupées également par deux jeunes joueurs nés en **2013**. **Maximum de joueurs (autorisés) au nombre de 4 par équipe « soit 2 joueurs nés en 2011 » et « 2 joueurs nés 2013 »**. Cependant, seuls deux de ces joueurs peuvent être alignés en même temps lors d'une rencontre officielle de championnat.

Toute équipe ne respectant pas ce point du règlement, sera sanctionnée d'un forfait pour le match concerné ainsi que d'une amende de CHF 300.-

COMMISSION TECHNIQUE



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

2.5 Autorisation de jouer

Maximum 14 joueurs de la liste du contingent peuvent être alignés par week-end lors d'un match du calendrier officiel.

Les matches se disputent à 9 joueurs contre 9 joueurs.

Pendant le championnat, il est strictement interdit de contacter un joueur de l'une des équipes adverses pour l'inviter à participer à un entraînement ou à venir disputer un match avec votre équipe.

2.6 Jour de match

Les matches ont lieu le samedi et doivent être fixés **obligatoirement entre 10h00 et 16h00**.

2.7 Dimensions du terrain

Les matches se disputent avec des buts de juniors E (5m x 2m) sur un terrain de format 67-72 m de longueur et 48-54 m de largeur (dimensions idem Footeco FE13).



2.8 Durée des matches

Les matches ont une durée de 4 fois 20 minutes.

Les pauses ont une durée de 5 minutes et sont principalement destinés aux changements de joueurs et de camps.

2.9 Alignement des joueurs remplaçants

Chaque joueur doit évoluer **au minimum 40 minutes (obligatoire)** du temps de jeu total / soit la moitié du temps total.

Les changements s'effectuent et sont **autorisés uniquement** durant les pauses des quart-temps.

Le gardien peut être remplacé à la mi-match 40'.

COMMISSION TECHNIQUE



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

2.10 Marquage du terrain

La surface de réparation (12 mètres) et le point de pénalty (9 mètres) peuvent être marqués à la machine ou indiqués avec des assiettes. Sur les terrains synthétiques, la surface de réparation de 12 m est déjà indiquée.

2.11 Corner

Le corner est tiré depuis le point d'intersection de la surface de réparation et de la ligne de but de chaque côté du but (corner court – 12 mètres).

2.12 Coup-franc

La distance à respecter lors des coups-francs est de 7 mètres.

2.13 Remise en jeu par le gardien

Le gardien effectue TOUS les dégagements A LA MAIN que le ballon soit sorti du terrain ou pas. Si le gardien met le ballon au sol, il doit le conduire au pied et adresser une passe ou un shoot. Dans ce cas-là, il peut être attaqué.

Si après avoir conduit le ballon au sol, le gardien reprend le ballon dans les mains, il doit être sanctionné d'un coup-franc indirect à l'endroit où il a repris le ballon des mains.

Si le gardien dégage le ballon directement du pied (volée ou demi-volée), un coup-franc indirect sur la ligne médiane doit être accordé à l'équipe adverse.

Toutes les autres formes de dégagement ne sont pas admises et doivent être refaites.

2.14 Avertissement (carton jaune)

L'avertissement (carton jaune) entraîne une expulsion temporaire du terrain de 10 minutes pour le joueur.

A partir du 4ème avertissement (cartons jaunes) sanctionnant le même joueur durant la saison, celui-ci se traduit automatiquement par 1 match de suspension.

COMMISSION TECHNIQUE



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

2.15 Expulsion (carton rouge)

a) Fautes mineures :

Un joueur qui est expulsé pour deux avertissements ou un joueur qui commet une faute de dernier recours sans danger pour l'adversaire (par ex. retenir) ou un sauvetage avec la main sur la ligne de but est sorti du terrain **pour toute la durée du match**. **Il ne peut plus, se faire remplacer par un autre coéquipier, même en cas de faute de dernier recours.**

Idem pour un gardien qui commet une faute de main à l'extérieur de la zone de réparation.

Ces avertissements et expulsions sont signalées automatiquement sur le rapport de l'arbitre et feront l'objet d'une sanction disciplinaire, selon le règlement des lois du jeu.

b) Fautes majeures :

Un joueur qui est expulsé pour une autre infraction (par ex. voies de fait, insultes, menaces, etc. ; voir art. 14 du règlement disciplinaire de l'ASF) **ne peut pas être remplacé durant toute la durée du match.**

Ces expulsions sont signalées sur le rapport de l'arbitre et feront l'objet d'une sanction disciplinaire.

2.16 Convocation des matches

Au plus tard 21 jours avant le match de championnat, les clubs recevant doivent fournir via **clubcorner.ch** (date, heure, lieu du match, vestiaires, nom du convocateur et couleurs de l'équipement). Passé ce délai, plus aucun changement n'est possible.

Les matches amicaux sont gérés intégralement par les clubs et les Associations régionales.

2.17 Ballons de matches

Ballons de grandeur N°4.

2.18 Règles du jeu :

Des différences par rapport aux lois du jeu de l'ASF sont appliquées, mais sensiblement analogues au championnat FOOTECO FE13 ASF. Elles seront communiquées au début de chaque saison.

COMMISSION TECHNIQUE



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

2.19 Fixation des matchs / Renvois

Le calendrier des matchs doit être respecté en tout temps (y compris pendant les semaines de vacances).

Les modalités / Directives éditées par la Commission de jeu au sujet de la fixation des matchs sont appliquées comme pour les autres catégories de jeu.

Aucun match ne peut être fixé les jours réservés aux cours obligatoires de perfectionnement des entraîneurs.

2.20 Indemnité des arbitres

Les frais d'arbitrage, CHF 100.- (130.- pour plus de 50 km) sont à la charge du club recevant. Ils sont versés à l'arbitre avant le début du match, sur présentation de sa facture.

3. Fairplay

3.1 Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain :

- Ponctualité
- Tenue correcte
- Présentation

3.2 Les équipes doivent pénétrer ensemble en colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent par une poignée de mains ou un check, puis se présentent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre.

3.3 A la fin du match, les joueurs s'alignent dans le rond central et se séparent par une poignée de mains ou un check. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

3.4 Les entraîneurs et leur staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain de jeu. Ils veillent au respect des règles du jeu. Ils utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre. Ils sont les garants du message de l'exemplarité.

3.5 Il est vivement recommandé que chaque club et chaque responsable d'équipe, informent et expliquent aux parents des juniors concernés par ce championnat D9 Elite ACVF (séance interne parents au début de la saison), les objectifs et les prescriptions d'exécutions de cette nouvelle catégorie.

3.6 Amendes et pénalités

En cas de non-respect de ces prescriptions d'exécution, le DT/ACVF peut infliger des sanctions disciplinaires, en particulier des amendes aux responsables. La participation au prochain championnat de cette catégorie n'est plus assurée en cas de non-respect des modalités.

COMMISSION TECHNIQUE



Adresse

Chemin de Maillefer 35
case postale 115
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contact

Tél. 021 641 04 30
acvf@football.ch
www.football.ch/acvf

3.7 Présence des arbitres

L'arbitre d'une rencontre doit être présent sur le lieu du match au minimum 60 minutes avant le coup d'envoi.

Les arbitres sont convoqués par l'association régionale via **Clubcorner.ch**.

Si l'arbitre convoqué ne se présente pas, l'article 17 du règlement de jeu doit être appliqué.

4. Mode de championnat

Le championnat se déroulera en 2 tours séparés (tour automne et tour printemps). Il sera composé au 1^{er} tour de 1 groupe de 11 équipes (10 matchs).

Toutes les équipes participeront au tournoi D9 Elite du samedi 14 décembre 2024 et les 2 meilleures équipes de ce tournoi, ainsi qu'une équipe « sélection » seront qualifiées pour le tournoi FE13 du samedi 11 janvier 2025.

L'ACVF se réserve le droit de modifier la composition du groupe à l'inter-saison afin de faire des groupes à « niveau » pour le tour printemps. Elle se réserve également le droit de reléguer une ou plusieurs équipes dans le championnat des juniors D « normal » pour le tour printemps 2025.

Aucune réclamation ou recours ne sera accepté concernant la composition des groupes, le mode de championnat, les dates des journées prévues ou la relégation d'une ou plusieurs équipes dans le championnat des juniors D « normal » pour le tour printemps 2025.

5. Dispositions finales

Le département technique décide sans appel sur les cas non prévus dans le règlement et les prescriptions d'exécution relatifs à l'organisation de la compétition D9 Elite ACVF.

Les présentes prescriptions d'exécution entrent en vigueur pour la saison 2024/2025.

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE FOOTBALL Département technique

Président de la commission juniors

Julien Grand

Directeur technique

Jean-Yves Aymon

COMMISSION TECHNIQUE

Association cantonale
vaudoise de football

